ADRESSE

Au Peuple François & à la Convention Nationale, par les Autorités conſtituées de la Ville de Lyon; ſuivie de la liſte exacte des individus tués dans les différentes priſons de Lyon, avec leurs noms, ſurnoms, qualités, & les crimes qui ont attiré ſur eux la vengeance publique.

Au milieu des événemens ſiniſtres dont la ville de Lyon vient d'être le théâtre, & ſous le poids des calomnies dont la malveillance s'attache depuis long-temps à la noircir, les Autorités conſtituées de cette Cité malheureuſe ont cru devoir au peuple Français & à la Convention Nationale, une déclaration ſolemnelle ſoit de la vérité des faits, ſoit de la pureté des principes de ſes habitans.

Nous ne chercherons pas à le diſſimuler, des maux inouis ont amené parmi nous des vengeances déplorables; Lyon, baigné pendant dix mois dans le ſang des meilleurs citoyens, a vu auſſi couler le ſang de quelques-uns de ſes bourreaux; & ce ne ſera pas le moindre crime de ces monſtres que d'avoir forcé la vertu à paroître un inſtant cruelle. On les voyoit au ſein de leur priſon braver l'impuiſſance des lois, inſulter au deuil de leurs concitoyens, exhaler d'effrayantes menaces, & charmer leur captivité par le ſimulacre des ſupplices nouveaux qu'ils deſtinoient

à tous ceux qui avoient échappé à leurs longues fureurs.

Un événement imprévu a tout-à-coup déchaîné ſur eux l'indignation publique, groſſie par tant d'outrages. Ni les efforts des Autorités conſtituées, ni ceux de la Garde Nationale, preſque entiérement privée d'armes, n'ont pu garantir leurs têtes criminelles. La raiſon & la loi ont été ſans forces contre les élans impétueux de la nature, & c'eſt en s'abandonnant aux ſanglots du déſeſpoir, & aux larmes de la douleur, qu'un peuple égaré par l'excès des malheurs & par ſa propre ſenſibilité, a conſommé ſes redoutables vengeances.

La malveillance qui ſans relache provoque nos fautes avec adreſſe, les épie avec ſoin, & les publie avec affectation, ne manquera pas de s'emparer de ce triſte événement; & déjà pendant que ces ſcènes affligeantes ſe paſſoient ſous nos yeux, elle conſignoit d'avance à Paris dans les feuilles du *Moniteur*, les plus impudentes calomnies contre le patriotiſme des Lyonnais. A l'en croire, Précy étoit à nos portes, ſon Etat-Major étoit organiſé, notre Ville étoit l'aſile des émigrés & le tombeau des républicains; en un mot la contre-révolution étoit ſur le point d'y éclater.

Nous devons à notre honneur autant qu'à la vérité de démentir ces infâmes impoſtures. Nous ignorons le ſort de Précy, notre Garde National & ſes chefs ſont des amis ardens de la liberté, qui ont juré, en ſe réorganiſant, de maintenir la république, *une*, *indiviſible & démocratique*, & qui ſauront tenir leurs ſermens. Nul républicain n'est tombé ſous les coups du reſſentiment Lyonnais, & c'eſt ſouiller ce titre ſacré, que d'en couvrir des monſtres affamés de tyrannie, qui n'ont jamais aimé leur Patrie, que comme des vautours aiment leur proie, & qui, depuis le 9 Thermidor, rempliſſoient les priſons



d'affreux blaſphêmes contre la République & la Convention Nationale.

Combien ont été différens les mouvemens du peuple qui les a punis ! les plus dures privations ne lui ont pas arraché un ſeul murmure. L'amour de la Convention s'eſt accru dans ſon ame avec la haine des anarchiſtes ; dans les excès mêmes où l'a pouſſé un reſſentiment indomptable, dans ces momens terribles où toutes les paſſions s'épanchoient avec une franchiſe furieuſe, la repréſentation nationale qui exiſte dans nos murs a non ſeulement été reſpectée par lui, faut-il le dire ? elle a été adorée, ſon nom ſortoit de toutes les bouches & enflammoit tous les cœurs. Jamais hommage plus impoſant & moins ſuſpect ne lui a été rendu. Le royaliſte a du pâlir en voyant que les plus grands malheurs ont bien pu un inſtant égarer la ſenſibilité des Lyonnais, mais jamais les éloigner de la Convention, ſeul ralliement de tous les Français républicains.

A peine échappé du nauffrage, le Lyonnais s'occupe à raſſembler ſes débris. Les doux rayons de la paix, les bienfaits de la Convention ſont le premier beſoin de ce peuple infortuné. Malheur aux infâmes conſpirateurs qui fonderoient ſur ces reſſentimens de coupables eſpérances, le Lyonnais aime & veut la République. Quel eſt l'être aſſez vil pour déſirer un maître après avoir été libre ! Quel eſt le fanatique aſſez barbare, qui après avoir conquis la liberté par ſix années d'incroyables travaux, voudroit traverſer de nouveau de mer de ſang, & dérouler ſur ſa poſtérité un ſiècle entier de révolutions de crimes et de malheurs pour le ſtupide plaiſir d'enchaîner ſes enfans aux pieds de l'idole monarchique. Qu'il jette donc un regard ſur cette vendée malheureuſe où les habitans n'ont plus que des ruines pour demeures, & des oſſemens pour moiſſons. Voilà, voilà les champs ſemés par le royaliſme. Ah ! nous jurons à la face de

tous les Français que jamais nous ne ſerons ſes complices.

Mais conſiderez, citoyens Repréſentans, que le Lyonnais eſt de toutes parts environné de pièges & de ſeductions ; on ne le ſuppoſe coupable que dans l'eſpoir de le forcer à le devenir. Des journaux perfides n'imaginent une contre-révolution dans ſes murs, que pour inviter, par cette ruſe, tous les contre-révolutionnaires à s'y rendre. Donnez aux autorités conſtituées des moyens aſſez énergiques pour en éloigner tous les étrangers ſuſpects, & nous vous répondons de ſa tranquillité. Lyon n'a jamais connu ni les preſtiges mobiliaires, ni les jongleries fanatiques ; ſes habitans doux & laborieux chériſſent la liberté par goût, & la Convention par devoir & par reconnoiſſance. Ceux là s'abuſent qui comptent en faire l'inſtrument ou le jouet des factions. Les Lyonnais veulent le repos & des loix ; & ſi le royaliſme conſpire, ils ſauront bien le précipiter dans le tombeau des anarchiſtes ; & ils n'épargneront pas plus les amis de *Tarquin*, qu'ils n'ont épargné les complices de *Catilina*.

La calomnie ayant répandu ſur la route de Grenoble qu'il a péri à Lyon plus de ſix cents détenus ; qu'on a immolé les femmes & les enfans qui étoient venus viſiter les priſonniers ; enfin que pluſieurs défenſeurs de la patrie, en garniſon dans nos murs, avoient été nos victimes : nous allons répondre aux exagérateurs du nombre des priſonniers que la juſtice populaire a frappés, & à tous leurs menſonges, en donnant la liſte exacte des morts.

Tués dans les priſons de Roane.

Laurent Nicolas, ouvrier en ſoie, préſident du comité révolutionnaire de la ſection des Terreaux.

Jean Claude Grand, membre du comité revolutionnaire de la ſection de Saint-Paul.

Charles Brochot, cordonnier, membre du comité révolutionnaire de la ſection du Change.

Pierre Morin, peintre, membre des comités révolutionnaires des ſections de rue Tupin, Convention, &c.

Jean-Baptiſte Lambert, écrivain public, apôtre de la ryrannie dans la campagne & dans les cabarets.

Martial Bailliat, faiſeur de bas, faux dénonciateur, qui, après avoir retiré ſes dénonciations, retira ſes rétractations.

Jean-François d'Eſtienne, greffier au tribunal du diſtrict de la Campagne, & antérieurement ſecrétaire de la Commiſſion Temporaire.

Joſeph Oviſte, herboriſte, Garde-magaſin.

Louis Laroche, ouvrier en ſoie, préſident du comité révolutionnaire de la ſection de la Convention.

Jean-Antoine Laurent, barbier, puis fabricant, membre du comité révolutionnaire de la ſection de la Convention.

Fleury Cuet, fabricant, préſident du comité révolutionnaire de la ſection de la Convention.

Antoine Vincent d'Orfeuille, comédien, préſident du tribunal révolutionnaire de Commune-affranchie.

Etienne Bonnard, membre du comité révolutionnaire du Faubourg de Vaiſe.

Pierre Civot, teinturier de chapeaux, agent du diſtrict.

Antoine Ringard, perruquier, adminiſtrateur du diſtrict.

Jean-Louis Aſſada, ouvrier en ſoie, membre du comité révolutionnaire de la ſection du Change.

Laurent Milliet, cordonnier, de la ſection de Rue-Neuve.

Hugues Acarie, tabletier, de la ſection de Rue-Neuve.

Claude Aubert, de Mornant.

Claude Cloitre, tailleur d'habits, du Faubourg

de la Croix-Rousse, président du comité révolutionnaire de sa section.

Antoine Carles, ouvrier en soie, membre du comité révolutionnaire de la section de la Convention.

La veuve Delormas, ancienne boulangere de rue St. Jean, fausse dénonciatrice.

Fleury Chalons, tourneur, président du comité révolutionnaire de la section de Rue-Tupin.

Vincent-Philippe Bertrand, négociat, caissier de la ville.

Emmanuel Desmartin, négiciant, administrateur du District.

Pierre Tourette, concierge des prisons de Neuville, membre du dépôt central de la monnoie de Lyon.

Claude Vital, fabricant, membre du comité révolutionnaire de la section de Belle-Cordière.

Cinquin, perruquier, président du comité révolutionnaire de la section de la Convention.

Jean-Philippe Masson, relieur, membre du comité révolutionnaire de la section de Rue-Tupin, juré du tribunal révolutionnaire de Paris, nommé juge du tribunal populaire de Chalier, dans la conjuration nocturne du club Central.

Jean-Marie Vallière, fabricant de boutons, quai du Rhône, gardiateur.

Alexis-Joseph Lacroix, domestique de Benevent, Goiran & compagnie.

Michel Roquillard, ouvrier en soie, membre du comité révolutionnaire de la section de St. Vincent, & agent de la Commune.

François Biollay, peintre & graveur, de la section de Nizier.

Jean-Marie Coignard, sculpteur, mouchard du comité révolutionnaire de la section de Rue Tupin.

Etienne d'Arle, fabriçant à la Quarantaine, gardiateur.

Jean Baptiste Seriziat, fabricant, à St. Irenée.

Charles Michaud, perruquier, membre du comité révolutionnaire de la section Pierre.

Marie Courbet, femme Planchar, anarchiste, qui dans la journée du 29 mai, massacroit nos freres blessés, les dépouilloit, & dansoit sur leurs cadavres nus.

Marc Poullot.

Rose Bellin.

Louis Thevenin.

Tués dans la maison de détention des Recluses.

Antoine Berger, dit l'œil de Verre, marchand toilier, administrateur du département.

Joseph Villemur, colleur de tapisserie, membre du comité révolutionnaire de la section de Belle-Cordière.

Jean Beaud, cordonnier, président du comité révolutionnaire de la section du Plâtre.

Claude Forobert, faiseur de cardes, de la section des Terreaux.

Jean Claude Molard, savetier, redacteur d'un projet de constitution, président du comité révolutionnaire de la section du Plâtre.

Laurent Pansserot, ouvrier en soie, président du comité révolutionnaire de la section de la Côte.

Antoine Raffignon, faiseur de bas, de la section de St. Vincent.

Amand Bassieu, ouvrier en soie, membre & secrétaire du comité révolutionnaire de la section de la Côte.

Louis Abel, découpeur de gaze, de la section des Terreaux.

André Duclos, ouvrier en soie, concierge des prisons de la Manécanterie.

Jacques Lafosse, gardiateur.

Jacques Benet, ouvrier en soie, rue des Hébergeries, gardiateur.

Jean-Claude Bussière, faiseur de bas, section de St. Paul, gardiateur.

Antoine-Benoît Clavel, ouvrier en soie, section de George, gardiateur.

Jean Gagnot, fabricant, ayant son dernier domicile rue de la Barre, gardiateur.

François Bondet, couvreur, venu de Châlons-sur-Saône dans cette ville, dans l'espoir du pillage; il adoroit Chalier, dont il portoit toujours le portrait sur son cœur. Il se proposoit de faire danser la carmagnole à tous les muscadins.

Blaise Sauge, ouvrier en soie, employé aux magasins de fourrages. Il tira le premier coup de canon sur la colonne du Rhône, dans la journée du 29 mai.

François Jacquemet, ouvrier en soie, rue vieille Monnoie, employé aux démolitions.

Anselme Bollay, ouvrier en soie, section de Saint-Paul, commissaire-surveillant aux portes de la ville.

Claude Estelle, horloger, secrétaire au département.

Pierre Gabert, ouvrier en soie, membre du comité révolutionnaire de la section de la Juiverie.

Claude Riche, fabricant, commissaire panificateur de la section de la Juiverie.

Paul Chabus, marchand de parasols, officier municipal.

Felix Martinecourt, peintre en miniature, provocateur au meurtre & au pillage.

Pierre Simard, garçon chapelier, président du comité révolutionnaire de la section de Rue-Buisson.

Joseph Rochette, peintre sur paillons, membre du comité Lyonnais hors les murs, pendant le siège, commissaire surveillant de la section de la Croizette.

François Gabriel Fontaine, greffier du juge de paix du Canton de la ci-devant métropole.

Antoine Duport, négociant, adminiftrateur du Diftrict.

Jean-Baptifte Carteron, dévideur de foie, officier municipal.

Charles Turin, faifeur de bas, officier municipal.

François Reynaud, concierge des prifons de Pierre-Scize, juge au tribunal du Diftrict de la Campagne.

Claude Pelletier, faifeur de bas, chef de Légion des anarchiftes dans la journée du 29 Mai, juge au tribunal militaire, puis au tribunal du Diftrict de la Campagne.

Charles Langrume, ouvrier en foie, provocateur, dans l'affemblée générale de St. Jean, au maffacre des détenus par la tyrannie, & des Repréfentans Laporte & Reverchon, en miffion à Lyon.

Pierre Torrains, perruquier, de la fection des Terreaux, mouchard des Robefpierriftes.

Simon Maccabeo, ouvrier en foie, adminiftrateur du département.

Jean-François Chermette, marchand de bas, adminiftrateur du Diftrict de la Campagne, l'un des auteurs des arreftations en maffe quelques jours avant le 9 Thermidor.

Hugues Pernon, fecrétaire au bureau des paffeports.

François Rivière, ouvrier en foie, membre du comité révolutionnaire de la fection de la Croizette.

Jean Schedel, favetier, membre du comité révolutionnaire de la fection de la Convention.

Claude Pallu, fabricant, de la fection de Vincent, commiffaire furveillant aux portes de la ville.

Jacques Berthiliot, épicier, rue de Griffon.

Paul-Camille Viviers, chapelier.

Tués dans les prifons de Jofeph.

Guillaume-Hubert Grand-Maifon, juge de la

Commiſſion militaire révolutionnaire, chef d'eſcadron de la gendarmerie à Lyon.

Jeanne-Marie Maillan, femme Roullot, marchande d'effets dilapidés par ſon mari.

Pierre Gerin, gendarme, mouchard de toutes les commiſſions ſanguinaires.

Pierre Simond, cabaretier, officier de l'armée révol. Pariſienne.

Etienne Léon, ouvrier en ſoie, officier municipal, provocateur au maſſacre des repréſentans Laporte & Reverchon.

Etienne-Jean-Marie Friant, gargotier, officier municipal.

Jacques Péala, compagnon chapelier, membre du comité révolutionnaire de la ſection de Belle-Cordière.

Louis Dubois, ouvrier en ſoie, officier municipal.

Jean Pignard, ouvrier en ſoie, membre du comité révolutionnaire de la ſection du Change.

Jean Antoine Verzier, peintre en bâtimens, greffier deſtitué des Recluſes.

Antoine Tarpan.

Joſeph Lurſon.

Pierre Rivoiron.

Plus, le nommé Verzier, tailleur d'habits, tué dans la rue de la Poulaillerie.

Le nommé Loupi, de la ſection de Saône, & un officier municipal de Neuville, tués à Genis-Laval.

Quelques-uns qui s'étoient échappés des priſons à la faveur du tumulte, ont été rencontrés dans leur fuite & immolés. Nous les avons placés dans la liſte des morts de la priſon d'où ils s'étoient évadés.

DODIEU, ci-devant préſident du tribunal du diſtrict de Lyon, a été arrêté à Avignon.

Il réſulte du tableau ci-deſſus qu'il n'a péri que 99 priſonniers. Les procès-verbaux de leur interrogatoires que nous avons compulſés, prouvent qu'il n'en eſt

presque aucun qui n'ait été tout-à-la-fois dilapidateur, faux dénonciateur, & assassin. La plupart étoient fonctionnaires publics pendant le regne de la tyrannie. Leurs crimes ne s'étoient pas circonscrit dans la ville de Lyon ; dans des courses prétendues patriotiques, leur passage ou leur séjour avoit été pour plus de dix lieues de pays environnant, un fléau meutrier & dévastateur.

Le plus grand nombre avoit passé quelquefois dans un seul jour de l'extrême misere à l'extrême opulence.

On a trouvé dans leur chambres, aux Recluses, des fusils & des pistolets cachés dans des paillasses ; dans leurs chambres, aux prisons de Joseph, des pelles, des pioches & des leviers. Le geolier de cette derniere prison a pris la fuite.

On leur doit une invention de guillotines à 4 & à 7 tranchans. Il en a été trouvé plusieurs modeles Ils en faisoient l'essai sur des poupeés. Le patient, sous cet instrument de mort perfectionné, devoit être placé à la renverse.

Nous devons, avant de finir, cet hommage à la vérité, au milieu du tumulte, le crime seul a tremblé. La plus grande sécuriré régnoit dans la ville.

Ainsi ont péri les monstres qui avoient souillé de leurs crimes divers & tous abominables, une des villes les plus florissantes de la France & de l'Europe entiere ; mais quelle vengeance ! quelle leçon terrible ! & combien elle peut entraîner des malheurs après le peuple qui s'est fait lui même justice ! combien elle accuse la lenteur de la justice lègitime qui l'a réduit à cette affreuse nécessité !

A LYON,

De l'Imprimerie de J. ROGER, rue Confort, n°. 90.